

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 2 octobre 2017

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 19h00

Membres présents en début de séance : Mrs Pierre AUBRUN, Vincent DESSERTAINE, Joël SIVRY, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Jeannette GAUDEAU, Sandrine PEREIRA, Sabine SAUVAIN

Absents : Christine MALAQUIN

Excusés ayant donné procuration : Diane DUMONT à Vincent DESSERTAINE, Sandrine PONNAVOY à Sabine SAUVAIN, Emmanuel PLATHEY à Sandrine PEREIRA, Jérôme FAURE-BRAC à Jean MAREY

Secrétaire de séance : Sabine SAUVAIN

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 septembre dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 :

Néant

2017143 Clôture du budget annexe lotissement Lormoriat

L'ensemble des opérations sur le lotissement communal « Lormoriat » à destination d'habitation est achevé. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la clôture du budget annexe « lotissement Lormoriat » au 31/12/2017 et dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

20170144- Redevance d'occupation du domaine public - Orange

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 en son article R20-52 qui permet de déterminer le montant correspondant du produit de la redevance due par Orange à la commune pour occupation du domaine public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE le montant de 1 515.46 € pour cette redevance.

20170145- Facturation prestation entretien d'un terrain privé sis à l'Orée du Château 2

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un terrain situé au Lotissement l'Orée du Château 2 est entretenu par les ouvriers communaux, pour ne pas nuire à l'harmonie et la propreté du lotissement. Le temps passé à l'entretien de ce terrain est estimé à 2 h pour l'année 2017. Afin de facturer au propriétaire, les travaux de tonte, Mr le Maire demande de fixer le tarif horaire.

Le Conseil municipal décide de fixer le tarif à 79 €/heure. La facture pour l'année 2017 s'élève ainsi à 158 €

20170146- Rapport d'activités de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud-exercice 2016

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2017 donnant acte au Président de sa communication sur le

rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération Beaune Cote et Sud (CABCS) qui est transmis aux maires des communes membres pour consultation des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de donner acte à M. le Maire de sa communication sur le rapport d'activités 2016 de la CABCS.

20170147- Rapport d'activités du SYMAB- exercice 2016

Le rapport produit par le SYMAB est présenté au conseil municipal. Ce document fait état de la liste des travaux réalisés pour les différentes zones d'activités (ZAED Beaune-Vignoles, ZAC de l'aérodrome, ZODEM des Maladières, zones les Gouteaux à Ladoix-Serrigny) et pour chacune des zones le bilan financier du compte administratif.

Il en ressort que le compte administratif 2016 présente un résultat global (tous budgets confondus) en excédent de 539 586.48 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne acte à M. Le Président du SYMAB de sa communication sur le rapport d'activités 2016 du SYMAB.

Questions et informations diverses

Le Maire informe le conseil municipal que la coopérative Bourgogne du Sud est intéressée pour acquérir d'une partie d'environ 3000 m² de la parcelle AD 86 sis au Gobeureres. Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

Le cabinet BONNET-MARCHAL a remis à la commune un projet du lotissement « des Oiseaux » comportant 5 lots de 611m² à 976 m², quelques modifications sont à apporter.

Mr le Maire fait le point sur les travaux de voirie en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,